
Le plagiat

par Stéphanie Boutin et Mélanie Samson

Le plagiat « est l'emprunt non référencé de données, d'idées et de faits tirés de la littérature »¹. Il peut prendre différentes formes (1). Pour l'éviter, il est essentiel d'indiquer clairement ses sources d'information (2). Différentes techniques, dont la citation, la paraphrase et le résumé, permettent d'introduire adéquatement dans un texte les informations ou les idées empruntées ailleurs (3).

1 Les formes de plagiat

Copier textuellement les propos d'un auteur sans utiliser les guillemets ni citer sa source n'est pas la seule forme de plagiat. Reprendre en ses propres mots les idées d'une autre personne, les résumer ou les traduire, sans en indiquer la source et donc en les faisant siennes, sont aussi des formes de plagiat prohibées par les règlements universitaires. Ces règles s'appliquent aux idées exprimées sur support papier mais aussi aux documents audiovisuels et électroniques. L'obligation d'indiquer ses sources s'impose que celles-ci soient des textes, des images, des photographies, des graphiques, des statistiques ou d'autres types de données.

Le plagiat est prohibé même si une personne consent à ce que son texte ou ses idées soient repris sans mention de la source. De même, il y a manquement à l'éthique lorsqu'une personne présente dans un nouveau contexte la totalité ou un extrait d'un texte

¹ Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires de l'Université d'Ottawa, « Le plagiat », *Outils de rédaction* à la p 3, en ligne : <sass.uottawa.ca/fr/redaction/ressources>.

qu'elle a elle-même rédigé auparavant, sans mentionner qu'il s'agit d'une reprise; il s'agit d'auto-plagiat².

Il demeure cependant des circonstances où il n'est pas nécessaire de mentionner sa source d'information. C'est le cas lorsque le fait rapporté est de notoriété publique, par exemple la présence de neige en hiver au Québec!

2 Que faire pour éviter le plagiat

Dans le contexte scolaire, de sévères sanctions sont prévues en cas de plagiat ou de fraude³. Pour éviter le plagiat, il faut en tout temps mentionner ses sources en insérant des notes de bas de page dans son texte et, s'il y a lieu, en y greffant une bibliographie.

Une note de bas de page s'impose chaque fois qu'il y a citation, reformulation, résumé ou traduction des propos d'un auteur⁴. La bibliographie répertorie les sources mentionnées dans les notes de bas de page, mais aussi celles qui ont été consultées et ont nourri la réflexion de l'auteur du texte.

La mention de ses sources est une façon de respecter le droit d'auteur et de donner le crédit à qui il revient pour les propos ou idées qui ne sont pas les siennes. Elle est utile pour la personne qui lit le texte, car elle lui permet de retourner aux sources et de remettre en contexte l'information qui lui est transmise.

3 Comment citer, paraphraser ou résumer

C'est par une citation qu'il est possible de reprendre textuellement les propos d'une autre personne. Ce procédé est utile lorsqu'on ne saurait exprimer mieux qu'elle la même idée, notamment parce qu'une reformulation du propos ferait perdre en précision,

² Michelle Bergadaà, *Le plagiat académique : comprendre pour agir*, Paris, L'Harmattan, 2015 à la p 143; Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires de l'Université d'Ottawa, *supra* note 1 à la p 3.

³ Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires de l'Université d'Ottawa, *supra* note 1 à la p 3. Voir par exemple : Université Laval, *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, 2018, arts 29-44, en ligne (pdf) : <ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf>.

⁴ Diapason, « Citer ses sources et éviter le plagiat. Aide-mémoire », en ligne (pdf) : *Bibliothèque de l'Université Laval* <bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat_aide_memoire.pdf>.

⁵ Université de Montréal, *Intégrité*, en ligne : <integrite.umontreal.ca/methodes-de-travail/redaction/>.

en clarté, en concision ou d'un point de vue esthétique. Il faut toutefois éviter de multiplier inutilement les citations. Il vaut mieux résumer ou paraphraser.

Quoique les citations brèves soient préférables, il arrive parfois que la citation d'un long passage soit appropriée. Pour les citations courtes (trois lignes et moins), il faut encadrer les mots de guillemets. Dans le cas d'une citation plus longue (quatre lignes et plus), il convient plutôt de placer le texte en retrait, à simple interligne et sans guillemets. Chaque fois, la citation doit être accompagnée d'une référence en note de bas de page.

En principe, la citation est une reproduction exacte des mots employés précédemment par une autre personne. Il est parfois nécessaire de modifier légèrement le passage cité en prenant garde de ne pas en altérer le sens. Il arrive que des modifications doivent être effectuées afin de préserver la cohérence syntaxique du texte (ex. : terminaison des verbes, pronoms, etc.). Il peut être de mise de supprimer des passages non essentiels à l'intérieur d'une citation. Il est parfois utile de mettre en évidence, en caractère italique, certains mots à l'intérieur de la citation. Enfin, s'il y a une coquille, il est possible de la corriger. Toute modification apportée au passage cité doit être placée entre crochets.

Lorsque le passage cité a été rédigé dans une autre langue que le français, il convient d'en rechercher une traduction officielle. À défaut, l'on peut le traduire soi-même, en indiquant qu'il s'agit d'une traduction libre. La traduction n'est cependant pas nécessaire lorsqu'il est permis de penser que le lecteur connaît la langue originale de l'extrait cité. Que l'extrait soit traduit ou pas, il faut en indiquer la source dans une note de bas de page.

De façon générale, la paraphrase est préférable à la citation⁶. Elle consiste à reformuler les propos d'une autre personne en ses propres mots. Elle rend la lecture du texte plus facile et peut permettre de présenter plus succinctement les propos rapportés⁷. La paraphrase exige une bonne compréhension du propos initial, dont il ne faut pas modifier le sens. « Paraphraser ne signifie pas changer quelques mots ici et là en

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

conservant le même canevas de phrases que l'auteur, ou de traduire mot à mot une citation d'une autre langue. Il s'agit vraiment d'une reformulation complète d'une idée dans ses propres mots. »⁸ La paraphrase implique certes le choix de nouveaux mots, mais aussi une modification de la structure du texte. Rappelons que même lorsqu'on emploie cette technique, il est nécessaire d'indiquer sa source d'information dans une note de bas de page.

Le résumé est une autre technique permettant d'introduire dans un texte des informations ou des idées empruntées ailleurs. Il consiste à présenter en ses propres mots l'information essentielle contenue dans une source d'information. Cette fois encore, il est nécessaire d'indiquer cette source dans une note de bas de page.

Références suggérées

Bergadaà, Michelle, *Le plagiat académique : comprendre pour agir*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Bureau des droits étudiants, « Plagiat et autres infractions » (2017), en ligne : *Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)* <cadeul.com/bde/plagiat.php>.

Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval, « Plagiat et aide à la citation », en ligne : *Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval* <bda.ulaval.ca/vous-etes-etudiants/plagiat/>.

Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires de l'Université d'Ottawa, « Le plagiat », *Outils de rédaction* aux pp 3-5, en ligne : <sass.uottawa.ca/fr/redaction/ressources>.

Collège François-Xavier Garneau, *L'Indispensable : Guide de rédaction des travaux*, 2012 à la p 73, en ligne : <biblio.cegepgarneau.ca/wp-content/uploads/2015/06/lindispensable_aut2012_securise.pdf>.

Diapason, « Citer ses sources et éviter le plagiat. Aide-mémoire », en ligne : *Bibliothèque de l'Université Laval* <bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat_aide_memoire.pdf>.

Maurel-Indart, Hélène, *Du plagiat*, éd. revue et augmentée, Paris, Gallimard, 2011.

Université de Montréal, *Intégrité*, en ligne : <integrite.umontreal.ca/methodes-de-travail/redaction/>.

⁸ *Ibid.*

Université d'Ottawa, *L'intégrité dans les études-Guide de l'étudiant*, en ligne (pdf): <uottawa.ca/vice-president-academic/sites/www.uottawa.ca/vice-president-academic/files/integrite-dans-les-etudes-guide-de-l-etudiant.pdf>.

Université Laval, « Comprendre et éviter le plagiat », en ligne : *Université Laval* <ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat.html>.

Université Laval, « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » (9 octobre 2018), en ligne (pdf): *Enseigner à l'Université Laval* <enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/plagiat_bse_09_10_2018.pdf>.

UQÀM, « Rédiger un travail », en ligne : *Infosphère* <infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail>.

Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon
Faculté de droit, Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck, local 6257
1030, avenue des Sciences-Humaines
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

Courriel : crj@fd.ulaval.ca
Twitter : [@CRJ_LP_Pigeon](https://twitter.com/CRJ_LP_Pigeon)

*Capsule mise à jour le 21 mars 2019.